



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 30 SEPTEMBRE 2014**

Offlanges, le 6 octobre 2014

Présents : MM Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Sylvie LEROY, Jean MICHAUD, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Excusé : M Alexandre LENOBLE (arrivé en cours de séance – 22h)

Secrétaire de séance : M Gilbert JACQUOT.

CONSEIL MUNICIPAL FONCTIONNEMENT COMPETENCES

A la suite des différents mails échangés entre les conseillers après la réunion du 19/09/2014, monsieur le maire tient à rappeler aux conseillers le fonctionnement du conseil municipal. Il indique également que lorsque la commune a transféré une compétence à un autre organisme, elle n'a plus pouvoir de décision et que c'est cet organisme qui décide. Les conseillers sont d'accord mais estiment que le délégué doit, lors de son vote, refléter l'avis du conseil sinon : à quoi servent les conseillers ?

Les nouveaux conseillers s'étonnent également de découvrir dans la délibération prise pour les coupes de bois 2015 des décisions qui n'ont pas été votées. Le maire rétorque que le conseil a parlé du sujet général et que la délibération est la même tous les ans et qu'il n'a pas pensé à tout préciser. Le conseil lui demande d'être plus précis et de prendre en compte le fait que certains conseillers sont nouvellement élus et ne savent pas ce qui s'est passé antérieurement.

- Compte rendu : Pourrait-il être envoyé à tous les conseillers avant affichage pour qu'ils donnent leur avis? La durée légale est de 5 jours et avec la messagerie électronique, c'est possible. Autres solutions : l'approuver à la prochaine séance ou le rédiger après la séance et faire la relecture aussitôt...

- Projet de la commune : Ludivine GERARDIN demande si la commune a un projet global pour l'avenir du village.

Le projet actuel c'est la restauration de l'intérieur de l'église. En ce qui concerne les évolutions à venir tant localement que régionalement, la commune subira les décisions prises au niveau national.

L'alimentation en eau potable du village fait partie du patrimoine communal et c'est une priorité à conserver quelque soient les décisions qui seront prises au niveau national.

Le maire rappelle que, pour ce faire, depuis le début des années 2000, tout a été entrepris pour respecter la réglementation et rester en régie communale.

- Débat sur l'urbanisme en général (RNU, SCOT, Natura 2000...)

- Problème de la Grand'fontaine : Les délibérations prises antérieurement sont toujours en vigueur. Le conseil pourra relancer l'affaire auprès de la propriétaire.

COMMUNAUTE DE COMMUNES NORD OUEST JURA

SITUATION FINANCIERE – FERMETURE DE LA CRECHE

Le maire présente aux conseillers des données financières sur la CCNOJ.

Un budget corrigé a été préparé par la commission de crise et un déficit de 334 700€ est annoncé. En fin d'année 2014, la CCNOJ aura pratiquement 300 000 € de factures à payer qu'elle ne pourra pas honorer ainsi qu'une ligne de trésorerie de 200 000 € à rembourser au 04/01/2015, soit un total de plus de 500 000 €.

Des conseillers s'étonnent : la situation doit durer depuis plusieurs années. Les budgets ont été votés puis approuvés en Sous préfecture. Pourquoi ne pas avoir été alerté plus tôt ? Pourquoi la trésorerie n'a rien dit sur les impayés ?

La situation dénote une gestion hasardeuse, notamment au niveau du personnel.

La lettre de la CCNOJ reçue par tous les habitants ne semble pas impartiale. Elle fait peur aux habitants en mentionnant une hausse d'impôts de 30 % si toutes les mesures n'avaient pas été prises. Est-ce politique ? De plus, elle est imprimée sur papier glacé, induisant un coût plus important qu'un papier ordinaire : où est l'économie ?

M le maire précise qu'il a demandé à la sous-préfecture si les communes allaient être obligées de combler le déficit. Il n'a pas encore reçu de réponse. Certains conseillers trouvent que ce serait normal.

La fermeture de la Nounourserie et la restriction des horaires du CLSH votés sans concertation des conseils municipaux interpellent des conseillers, qui trouvent la procédure précipitée et peu démocratique.

Un conseiller rappelle qu'au départ la "nounourserie" était gérée par une association sous l'égide de familles rurales et que les parents portaient le projet, alors que maintenant ils ne s'investissent plus.

Le problème de la fermeture des services extrascolaires est soulevé en particulier en ce qui concerne la communication vis-à-vis des usagers du service prévenus trop tardivement. Les conseillers demandent une amélioration dans la communication de la CCNOJ.

Ils demandent à faire un courrier commun pour signifier leur position. Le maire refuse en rappelant que c'est une compétence de la CCNOJ et qu'elle n'a aucune obligation à demander leurs avis aux conseils municipaux et il leur indique qu'ils sont libres d'écrire à titre personnel à la présidente de la CCNOJ.

REPAS COMMUNAL DE FIN D'ANNEE

Invités - prix pour non invités - date

Le repas est offert aux personnes de plus de 70 ans, aux conseillers municipaux et à leurs conjoints, aux présidents d'associations ainsi qu'aux personnes qui s'investissent dans la commune (fleurissement ...)

Après proposition de monsieur le maire, les conseillers décident à l'unanimité de fixer le prix du repas pour les personnes non invitées à quarante euros.

Le repas a lieu le 1^{er} samedi de décembre. Cette année, il aura lieu le 6 décembre 2014.

QUESTIONS DIVERSES

- Vu le soutien apporté par la population lors de l'incendie de sa ferme, Alain DIETRE continuera à assurer le déneigement des voies communales
- Nettoyage des sources : il aura lieu le samedi 25 octobre. Rendez-vous à 8h30 devant la mairie.
- Avance du dossier de permis de construire pour l'extension de la cabane de chasse : Les préconisations de l'ABF ont été fournies à Alexandre LENOBLE, architecte de ce projet.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 22 h 40.